

Les 10 points-clés de la Convention des droits de l'enfant

1. Tu as le droit d'être nourri, soigné et aimé.

Pour que tu puisses grandir et t'épanouir, il est indispensable que tu sois entouré de personnes qui préparent tes repas, te soignent quand tu es malade et te montrent qu'ils t'aiment. Parfois, ce sont d'autres parents que ceux qui t'ont donné la vie qui s'occupent de toi.

2. Tu as le droit d'être respecté.

Tu as droit à une vie privée que même tes parents et tes frères et sœurs doivent respecter. Personne n'a le droit de lire ton courrier ni de fouiller dans tes affaires sans ton autorisation. Personne n'a le droit de t'imposer des relations sexuelles. Les adultes qui s'en rendent coupables risquent de très lourdes peines.

Tu as aussi le droit de choisir tes amis car tes sentiments doivent être respectés. Bien entendu, tu as le devoir de respecter la vie privée et les sentiments des autres.

3. Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité.

Dès ta naissance, on doit te donner un nom et un prénom pour que tu puisses ensuite être vacciné, aller à l'école, avoir un passeport, etc. Pourtant, certains parents ne savent pas que c'est obligatoire. Ton passeport indique également ta nationalité. C'est important de la connaître pour que tu saches quel est le pays qui doit te protéger et envers lequel tu as le devoir de respecter les règles.

4. Tu as le droit d'aller à l'école.

Apprendre à lire et à écrire est un privilège. Dans de nombreux pays, les gens sont trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école. Quand on sait lire et écrire, on peut prendre sa vie en main : on peut apprendre un métier, s'informer, comprendre la société dans laquelle on vit. En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

5. Tu as le droit de rêver, de rire et de jouer.

Certains adultes oublient parfois que les enfants ne sont pas des adultes. Tu as le droit de jouer, de rire et de rêver parce que tu es un enfant, parce que le jeu est indispensable à ta croissance. Ainsi tu seras, plus tard, un adulte épanoui et créatif.

6. Tu as le droit de donner ton avis.

Tu as le droit de t'exprimer en classe, dans ta famille, dans des associations, mais aussi dans les procédures judiciaires qui te concernent directement. Par exemple si tes parents divorcent ou se séparent, tu peux demander à être entendu par le juge. Tu peux aussi demander à avoir un avocat pour toi tout seul.

Les adultes, eux ont le devoir de t'écouter.

7. Tu as droit à l'égalité, que tu sois fille ou garçon, handicapé ou non.

Chaque enfant est unique mais tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles ou la couleur de ta peau, tu a le droit d'être aidé, protégé, éduqué. La Convention des droits de l'enfant s'applique à tous les enfants mineurs, c'est-à-dire en France, jusqu'à ce que tu aies dix-huit ans.

8. Tu as le droit d'être protégé de la violence.

Ce n'est pas parce que tu es plus jeune que les adultes qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec toi. Au contraire, tu as le droit d'être à l'abri de la violence et de la négligence. Personne, pas même ta famille, pas même tes copains et copines, n'a le droit de te faire du mal. C'est écrit dans la Convention et tu peux le dire à tout le monde.

9. Personne n'a le droit de t'exploiter.

Tant que tu n'as pas dix-huit ans, personne ne peut t'obliger à travailler surtout si c'est un travail pénible et dangereux. Même si ta famille est très pauvre, tu as le droit d'aller à l'école plutôt que de travailler. Si tu es apprenti, ton patron doit respecter des règles très précises.

10. Personne n'a le droit de faire de toi un soldat.

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix. Les guerres, quand elles éclatent, ne doivent concerner que les adultes. Ils n'ont pas le droit de te faire participer. Ils n'ont que le droit de te protéger.